

Le 17 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 12 décembre 2015

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe		X
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François		X
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	x retard	
LANTUEJOL Jérôme	X	
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric		X
MEYER Grégory	X	
SCHONG Bernard	X	
DELBEGUE Hervé	X	

Pouvoirs :

François MANON a donné son pouvoir à Michel LAGACHE

Béatrice BERGER a donné son pouvoir à Jérôme LANTUEJOL

Aurélie SANTUS a donné son pouvoir à René VIAL

Frédéric GEHIN a donné son pouvoir à Grégory MEYER

Les Conseillers présents, soit 13 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à

l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les Conseillers, à savoir Grégory MEYER.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion :

Remarques de Grégory Meyer :

« Il y a une erreur sur la durée du contrat de location des Imprimantes: 21 mois au lieu de 21 trimestres. La somme totale de cette location (50400 Euros) aurait du apparaître. Je rappelle que c'est notamment sur cette durée d'engagement que je me suis exprimé, trouvant qu'elle était beaucoup trop longue, surtout sans possibilité de sortie anticipée, ce qui n'apparaît pas dans le compte rendu. Concernant la borne électrique, j'étais pour l'emplacement au super U, non au centre village. »

Le compte rendu a été approuvé.

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- Finances : décisions modificatives,
- Subvention exceptionnelle pour les pupilles de la nation,
- Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs,
- Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),
- Participation CLIS des Avenièrès,
- Convention de fourrière avec la Fondation CLARA,
- Questions diverses dont :
 - travaux des différentes commissions.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation.

DECISION N°2015-21: DM n° 4 Budget principal : virement de crédits

Vu les crédits inscrits à l'article 022 du budget principal de la commune :

DECIDE

Article 1er : de procéder au virement de crédits suivants, DM n°4 du budget principal : 5680€ de l'article 022 dépenses imprévues à l'article 61523 (voies et réseaux)

DECISION N°2015-22 : Avenant au contrat d'assurance véhicule SMACL

Vu l'acquisition du véhicule électrique,

DECIDE

Article 1er : de signer l'avenant n° 3 au contrat d'assurance « véhicules à moteur » souscrit auprès de la SMACL suite à l'intégration au contrat du Kangoo ZE (DG-887-BH) et à la résiliation pour le Kangoo (AX-608-LB).

- Délibération n° 2015-8-1 : Finances : décisions modificatives n°5

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants au budget principal :

Section Investissement :

Dépenses :

100 € de l'article 2312 opération 117 (voirie et réseaux divers) à l'Article 2111 opération 82 (acquisition)

Section fonctionnement :

Dépenses :

10 000€ de l'article 64111 (rémunération principale) chapitre 012 à l'article 61523 voies et réseaux chapitre 011

- DECIDE d'effectuer les ouvertures de crédits suivants :

Section fonctionnement :

Dépenses :

Article 61522 (bâtiment) : 31 000€

Recettes :

Article 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation) : 24 000€

Article 74832 (attribution du fond départemental de péréquation de la TP) : 7000€

Total 31 000€

- Délibération n° 2015-8-2 : Subvention exceptionnelle pour les pupilles de la nation

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Isère la somme de 200 euros pour les pupilles de la nation suite aux attentats du 13 novembre dernier.
- PRECISE que les crédits ont été inscrits au budget à l'article 6574.

- Délibération n° 2015-8-3 : Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

La commune comptant environ 1104 foyers, le territoire de la commune est divisé en 6 districts, 6 agents recenseurs sont en cours de recrutement, dont un agent communal à temps non complet. Le Conseil doit cependant arrêter le mode de rémunération de ces agents.

Plusieurs solutions de rémunération sont prévues : le forfait, la rémunération aux bulletins remplis, ou sur la base d'un indice de rémunération de la Fonction Publique. Il s'avère que la rémunération aux bulletins remplis est plus juste et plus motivante pour l'agent recenseur.

L'Etat versera à la commune une dotation forfaitaire de 4610€ pour la réalisation de cette enquête :

Sur proposition du Maire et après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de rémunérer les agents communaux, titulaires ou non, chargés du recensement par le paiement d'heures complémentaires, éventuellement supplémentaires qu'ils seront amenés à réaliser ainsi qu'une indemnité de déplacement de 110€ et une de 60€ au titre des 2 demi-journée de formation.
- DECIDE de recruter au maximum 5 agents recenseurs à compter du 8 janvier 2016 jusqu'à la fin des opérations de recensement (fin février),
- PRECISE que ces agents seront rémunérés aux bulletins remplis :
 - 2,15 € par bulletin individuel (bulletin papier ou dématérialisé)
 - 1.30 € par Feuille de logement (bulletin papier ou dématérialisé)
 - Une indemnité forfaitaire de 110 € sera versée aux agents pour les frais de déplacement.
 - Une indemnité forfaitaire de 60€ sera versée pour les 2 demi- journées de formation

La rémunération a été arrêtée en fonction d'une enveloppe estimative globale de 8700€ que s'est fixée la commune après échange entre les conseillers.

Les noms des agents recenseurs qui seront nommés ont été annoncés au Conseil : il s'agit de Sandrine Latella, Mina Aribi, Solenne Reverchon, Natacha Baral, Madeleine Lagache et Dany Martin-Cordier.

Il a été rappelé les difficultés de recrutement rencontrées car les agents recenseurs doivent être disponibles en dehors de heures dites « de bureau », avenants, connaître la commune de préférence...

- Délibération n° 2015-8-4 : Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

La commune des Avenières est la commune support du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) du secteur.

Ce réseau est assuré par du personnel spécialisé de l'Education Nationale : un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E) et un chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G). Sont à la charge des communes du secteur : le local adapté pour ces professionnels, une ligne téléphonique et un équipement informatique avec connexion à internet en plus du matériel spécifique de rééducation...

Il convient de passer une convention avec la commune des Avenières pour répartir équitablement les dépenses de fonctionnement entre les communes du secteur.

La participation des communes est fixée à 1.4€ par élève scolarisé dans les écoles publiques.

Ainsi, il en coûtera 236.60€ pour l'année scolaire 2015-2016 (169 x 1.40€)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à signer la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

- Délibération n° 2015-8-5 : Participation CLIS des Avenières

Un jeune élève corbelinois est scolarisé en CLIS (classe d'intégration scolaire) des Avenières. Conformément au Code de l'Education, la circulaire ministérielle du 25 août 1989, la commune doit participer aux frais de fonctionnement de cette classe.

Il convient de délibérer pour signer la convention de participation aux charges scolaires avec la commune des Avenières pour l'année scolaire 2015/2016. Le coût s'élève à 843€ par élève pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la CLIS avec la commune des Avenières pour l'année scolaire 2015/2016.

- Délibération n° 2015-8-6 : Renouvellement de la Convention de fourrière avec la Fondation CLARA

L'arrêté municipal en date du 22 janvier 2003 interdit la divagation des animaux. Tout animal errant sera mis en fourrière. Afin d'éviter au personnel communal d'emmener les animaux au refuge, le Maire propose, comme l'année dernière, de passer une convention complète de fourrière avec la Fondation CLARA de St Marcel Bel Accueil, comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux. En contrepartie de ce service, la commune devra verser à la Fondation une indemnité de 0,50 € par habitant, soit 1112€ pour l'année 2016 (0.50 x 2224 habitants).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à 16 voix pour et 2 contre (Annick DEVOISIN et Claude CARRIAS) :

- AUTORISE le Maire à signer la convention complète de fourrière avec la fondation CLARA de St Marcel Bel Accueil pour l'année 2016.

Avant délibération, le conseil a débattu sur le sujet de la divagation des animaux et des chiens en particulier.

Des élus déplorent le manque de civisme des propriétaires qui ne ramassent pas des déjections de leurs animaux plus particulièrement en centre village d'où la position des Mmes DEVOISIN et CARRIAS au moment du vote : selon elles le coût de ce service ne devrait pas être à la charge de la collectivité.

Frédéric Guillermand a soulevé également le problème des animaux errants durant le week-end, lorsque la Mairie et ses services sont fermés : il a du plusieurs fois prendre en charge des animaux.

La fondation CLARA s'engage à répondre 24h/24 et 7j/7, seulement le numéro de téléphone est « réservé » à la Mairie. Il convient d'appeler le Maire dans ce cas et lui se chargera de contacter la fondation CLARA en l'absence du garde champêtre.

- Questions diverses dont :
 - travaux des différentes commissions.

Monique Favel

Colis des seniors :

La distribution a débuté, elle s'achèvera avant Noël.

Yves Diaz

Communication :

L'agenda et la gazette seront distribués en même temps fin décembre- début janvier.

Patrimoine :

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 4 janvier.

Comité de jumelage :

Une rencontre avec le comité de jumelage va être programmée vers la mi-janvier.

Hervé Delbègue :

Salle polyvalente :

A l'occasion du marché de Noël, il a remarqué l'absence d'embouts sur les pieds de tables et de chaises : le sol sportif semblerait s'être détérioré. Pour Yves Diaz, il faudra communiquer avec les utilisateurs pour qu'ils veillent à remettre les embouts manquants au moment de l'installation de la salle.

Marie-Hélène Lajon soulève le manque de sacs poubelles, papiers et autres consommables lorsque deux manifestations ont lieu le même week-end.

Yves Diaz propose de préparer des « kits » pour chaque manifestation.

Dans le cadre plus global de l'organisation des services municipaux, il serait peut être nécessaire de créer un service d'astreintes.

Toujours sur le fonctionnement de la salle polyvalente, il est prévu de mettre à disposition des utilisateurs des bacs pour le tri sélectif des déchets.

Frédéric Guillermand :

Suite à la réunion de présentation du pré-diagnostic du CAUE, il avait été décidé de créer un groupe de travail : il voudrait savoir si ce dernier avait été constitué ? Le Maire l'informe que cela sera fait dans les prochains jours.

Informatique des écoles :

Ami Web doit terminer sa prestation aux écoles, à voir avec le prestataire pour la commande des travaux.

Illuminations :

Il n'a pas retrouvé certaines illuminations (dont la guirlande bleue posée en 2014 dans l'arbre du rond-point de Bois-Vion) : il faudrait voir avec le service technique...

Annick Devoisin :

Elle questionne la municipalité au sujet de l'entretien des trottoirs vis-à-vis des propriétés riveraines privées, à qui incombe la charge de l'entretien ?

Isabelle Jacquemin :

Conseil Municipal Enfant :

Pour leur première édition, le bilan de la décoration du sapin, place du Campanil et de l'animation du 8 décembre est plutôt positif. Certains enfants du CME ont aussi noté quelques débordements, jeu avec les bougies, manque de sécurité du aux voitures ...

Claude Carrias fait part au conseil de la déception de certains jeunes élus qui n'ont pas pu servir les boissons. Malgré l'interdiction de circuler, plusieurs véhicules sont passés après que leur conducteur ait déplacé les barrières.

Il faudra donc revoir certains aspects de l'organisation pour la prochaine édition...

Lors de la dernière réunion du CME, les enfants ont décidé de faire une animation pour Pâques : une course aux œufs.

Lors de la séance, les enfants ont préparé leur intervention qu'ils feront lors de la cérémonie des vœux du 15 janvier.

Jérôme Lantuejol :

Commission ados : une réunion sera programmée en début d'année.

Marie-Hélène Lajon s'interroge sur la portée de cette réunion : trop de temps s'est passé depuis la première rencontre !

Jérôme Lantuejol lui rappelle qu'il n'est qu'un conseiller, il n'est pas là pour proposer des animations aux jeunes : c'est le rôle du Centre Social. De plus, des contraintes personnelles et professionnelles ne lui ont pas permis de travailler sur cette commission.

Concernant l'animation jeunesse, le Maire intervient sur l'éducateur spécialisé que devait recruter le centre social et qui devait être financé en partie par les 3 communes partenaires, à savoir, les Avenières, Veyrins-Thuellin et Corbelin.

Suite à un échange avec le Maire des Avenières et devant l'incertitude de la pérennité de la subvention, ce projet de recrutement est abandonné.

Bilan du comité de pilotage du PEDT :

Jérôme Lantuejol présente pour le compte de Béatrice Berger absente, le bilan du comité de pilotage du PEDT qui s'est déroulé le 7 décembre dernier.

Etaient présents : Le Maire, Béatrice Berger en tant qu'adjointe aux actions éducatives, Jérôme Lantuejol représentant Yves Diaz, adjoint à la vie associative, culturelle et sportive, Grégory Meyer et Frédéric Guillermand en tant que membre de la commission « Rythmes Scolaires », des agents communaux dont Isabelle Miguet, directrice du centre de loisirs le Moulin et Christophe Sertel, responsable des TAP, M. Portella, représentant des parents d'élèves, Mmes Lescot, représentant le Sou des Ecoles, Mme Culoma, Inspectrice de l'Education Nationale, M. Brazon, directeur de l'école.

Etaient absents les représentants de la CAF, de Jeunesse et Sport et de du Département (service PMI).

L'objectif de cette réunion était d'émettre un avis sur l'organisation actuelle des rythmes scolaires et de la nécessité de modifier ou non les horaires pour la rentrée 2016-2017.

A l'exception de l'inspectrice de l'Education Nationale qui estime que l'organisation actuelle ne respecte pas les rythmes biologiques des enfants, les autres membres l'ont unanimement approuvée. Par conséquent, l'organisation actuelle sera reconduite pour les 3 prochaines années scolaires.

Grégory Meyer s'est déclaré satisfait de ce comité car toutes les parties étaient représentées : c'est ce qu'il avait demandé depuis le début du mandat.

Michel Lagache :

Assainissement du Guillermand

A sa demande, le directeur technique du syndicat des Eaux est venu au Guillermand pour prendre les mesures nécessaires pour mettre aux normes le « réseau » d'assainissement.

Dans les années 70 avant la création du Syndicat des Eaux, la commune de Corbelin avait créé un réseau de collecte des eaux pluviales au Guillermand, les eaux étaient rejetées dans un cours d'eau. Or plusieurs riverains ont branché leurs eaux usées sur ce réseau devenant ainsi « réseau d'assainissement », c'est ainsi que ce dernier est à la charge du Syndicat des Eaux suite au transfert de compétence. C'est à lui que revient l'obligation de le mettre aux normes.

Ainsi il a été décidé de curer le réseau, nettoyer l'exutoire et passer les caméras dans les réseaux. Il est prévu l'implantation d'une micro-station avec création d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales.

Cabinet médical :

Suite à l'installation de Mme Gorla, psychologue dans le second cabinet, les portes intérieures dont celle du médecin, ont été remplacées par des portes avec une isolation phonique.

Action plantation de haies :

Il est rappelé que la Communauté de Communes du Pays des Couleurs subventionne les plantations de haies sur le territoire.

Sécurité incendie :

Suite à la visite de l'usine du Mallein, Michel Lagache souhaiterait qu'un exercice de sécurité en cas d'incendie soit organisé avec les pompiers. Il va contacter le SDIS a se sujet.

Avant de clore la séance, le Maire informe le conseil qu'à compter du 4 janvier, la rue des chalands sera interdite à la circulation aux heures de rentrées et de sorties scolaires comme cela avait été évoqué lors du conseil municipal de septembre.

De plus, pour des mesures de sécurité, M. Brazon a décidé de n'utiliser que le portail du milieu accéder au groupe scolaire.

La séance est levée à 22h50

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	
DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	

DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
SCHONG Bernard	